

Le fait divers dans la PQR : fenêtre ou miroir sur la violence ?

Julien FRAGON

ATER en science politique
Triangle UMR 5206 CNRS
ENS-LSH
IEP de Lyon
Université Lumière Lyon 2
fragnonjulien@yahoo.fr

La catégorie du fait divers constitue une boîte noire journalistique, sédimentée historiquement, difficilement définissable mais à l'usage fréquent. La production de cette chronique vient d'ailleurs pour, une large part, de pratiques journalistiques issues d'une longue tradition professionnelle et rarement interrogées. Les journalistiques regroupent, au sein de cette rubrique, un ensemble de faits disparates qui ne peuvent trouver leur place dans les autres rubriques de l'actualité. Situés aux marges de la structure du journal, les faits divers narrent des événements sociaux, eux-mêmes à la marge de l'espace social. Cet ensemble de faits « divers » se déroule selon des mécanismes sociaux « anormaux ». Georges Auclair (1970) a montré que la cassure, dans le déroulement quotidien des choses, en constituait le fondement : « *Signe, le fait divers l'est toujours de quelque rupture de l'univers réglé où l'homme trouve sa sécurité mais dont avec crainte il rêve cependant de s'affranchir*¹. »

En évoquant un fait qui sort de l'ordinaire, le fait divers relate donc l'extraordinaire et le surprenant. Pour Roland Barthes (1981), « [le] fait divers est riche de déviations causales : en vertu de certains stéréotypes, on attend une cause, et c'est une autre qui apparaît². » Si le fait divers, expliquent Dubied et Lits (1999), met en scène des écarts par rapport au déroulement quotidien des choses, leur accumulation produit une continuité du désordre et, donc, un effet de sens : « [dans] cette démarche de répétition naît un effet de sens : en assimilant deux occurrences, en reliant deux faits, on fait naître du néant une loi

des séries ou une forme de fatalité qui confère une signification autrement plus importante à des événements en soi peu importants³. »

Ainsi, la répétition de faits différents au sein d'une rubrique homogène, dans l'agencement du journal, tend à produire des relations diffuses entre ces éléments disparates et favorise la présentation d'un espace social menaçant.

Les faits div' dans *Le Progrès de Lyon*

Notre démarche méthodologique est partie d'un postulat inductif et empirique. Nous avons circonscrit notre recherche aux articles de la rubrique « fait-divers » du quotidien régional *Le Progrès de Lyon*. Notre corpus, non exhaustif et à la délimitation arbitraire, s'est centré sur trois périodes historiques : le mois de décembre en 1985, 1995 et 2005. Dans cette masse de documents, nous avons sélectionné, dans un premier temps, les textes concernant des faits délictueux et criminels qui constituaient une dérogation à la loi. Nous avons donc exclu de notre corpus les accidents (ménagers ou de la circulation), les catastrophes naturelles ou des sujets divers (décorations de la Légion d'honneur, rentrée du Barreau de Lyon, gagnants de concours). Chaque fait divers a, ensuite, été intégré dans un tableau à plusieurs entrées où ont été précisés la date de parution de l'article, son type (brève, article plus long), son titre, la description de l'acte de rupture, la désignation du sujet délinquant et de la victime, l'action des forces de police, la sanction émise par l'énonciateur-journaliste (qui n'est pas toujours présente) et, enfin, les effets de réels (heures, noms de rue, de quartier, de ville, témoignages de protagonistes) que nous pouvions distinguer. À partir de cette typologie, nous avons pu déterminer les registres sémantiques les plus fréquents ainsi que les liens de causalité et d'explication mis en place par le locuteur.

Au cours de la période historique étudiée, la structure de la rubrique des faits divers est restée relativement stable. Les faits divers sont généralement regroupés sur une page maximum qui se trouve dans la partie régionale du journal (« Le Journal du Rhône » en 1985, « Faits divers – Rhône et sa région » en 2005) après l'actualité internationale et nationale, l'actualité régionale (politique, économique ou sociale) et avant la partie locale du journal. Il faut distinguer la situation particulière du mois de décembre 1995. Pour ce mois, les faits divers n'ont pas de page propre et sont moins présents que dans le reste du corpus. Ils sont intégrés au sein d'une page d'actualité régionale qui mêle actualité sociale, politique et économique et n'offrent que rarement (deux fois) une

rubrique à part entière. En outre, il arrive que le quotidien ne comporte aucun fait divers⁴. Il faut préciser qu'une partie du journal est réalisée par la rédaction centrale (rubrique internationale, nationale, sports et culture) tandis que les pages communales sont exécutées directement par les agences locales présentes sur le territoire rhônalpin. La rubrique des faits divers se nourrit des informations remontées, par les locaux ou les chefs d'agence, mais l'organisation définitive de la page et la sélection des faits demeurent l'apanage de la rédaction centrale.

La structure sémantique du fait divers

D'une manière générale, la page des faits divers se divise en deux types d'articles, de formes et de longueurs inégales. Le premier type correspond aux brèves dans un format court et concis. Ces articles sont d'ailleurs inscrits sous la rubrique « *En bref* » et séparés des autres articles par une ligne verticale ou un encadré. Les textes longs regroupent soit des articles judiciaires (ex. : comptes rendus d'audience), soit des faits divers considérés comme assez importants pour mériter une plus large couverture (meurtres, tentatives d'enlèvements, etc.). L'évolution historique montre une augmentation des brèves : 66% des occurrences en 2005 (sur cinquante faits divers publiés) contre seulement 43% en 1985 (les articles longs se réduisent de 50% en 1985 sur 28 faits divers à 18% en 2005⁵).

Nous constatons, sur la période étudiée, une inflation des brèves représentant les délits de moindre gravité (essentiellement des vols) et une réduction des articles sur les crimes graves (quatre morts sur la période étudiée en 1985 contre un seul en 2005). Cet accroissement tend à produire un effet de sens relatif dans la mesure où les articles longs bénéficient, chez le lecteur, d'une plus grande attention (présence possible de photographies ou de croquis, surface plus importante⁶, typographie plus visible).

Les brèves sont composées d'un titre, d'une indication géographique et du texte proprement dit. Les titres sont informationnels c'est-à-dire qu'ils sélectionnent une information de l'article. Ils sont composés d'un syntagme verbal (« *Un vieil homme frappé* », 22/12/2005) ou nominalisé (« *Braquage au salon* », 31/12/1995). Dans ce dernier cas, ils tendent à se rapprocher du titre référentiel qui opère une classification. L'énonciation ne comporte quasiment aucune modalisation. Par souci de concision, les brèves répondent aux questions fondamentales (qui ? quoi ? quand ? où ? comment ?) : lieux et horaires de l'incident, sujets de l'acte délictueux, victimes, et, actions de l'anti-sujet policier. Les termes employés pour

caractériser le sujet sont les plus neutres possibles (« *jeune homme* », « *auteurs du délit* », « *hommes* », « *agresseurs* », etc.).

Dans les articles longs ou les comptes rendus d'audience, les journalistes proposent un récit plus développé, avec une modalisation plus présente. Bénéficiant d'informations plus importantes et plus diversifiées (par exemple, l'identité des protagonistes) et d'une présence physique (notamment lors des audiences), l'énonciateur peut développer un jugement autonome vis-à-vis de ces sources. Le récit est davantage narrativisé, avec une description développée du fait criminel, la présentation d'opinions différentes (témoignages de policiers, de magistrats ou de témoins) et une sanction énonciative. Ainsi cette conclusion d'un article traitant d'un meurtre (« *Son meurtrier ne lui a laissé aucune chance, comme si sa mort avait été son seul objectif* », 24/12/1985) ou ce conseil avisé (« *Mieux vaut se faire discret quand on est sous le coup d'une condamnation* », 16/12/2005).

Les faits divers étudiés représentent une rupture de la légalité. Au-delà de cette stricte dérogation à la loi, la modalisation opérée par le journaliste traduit une rupture de l'habitude, de la tradition, du « normal ». Pour Georges Auclair (1970), cette interruption du cours attendu des choses est caractéristique : « *Il y a une contradiction entre la futilité ou la bizarrerie des motifs invoqués et le tragique, la gravité de la décision prise*⁷. » Par exemple dans ce chapeau du 27 décembre 1985 : « *Excédé par le bruit, un homme tire sur des maghrébins : deux morts, cinq blessés dont deux graves* » ou cette dispute matrimoniale : « *Née autour de l'opportunité de cuisiner un morceau de viande* » (27/12/2005). Dans l'article « *Il braquait un bob sur la tête* » (23/12/2005), c'est l'incongruité du mode opératoire qui est mise en avant. Dans « *Assassinée devant sa villa* » (24/12/1985), le titre repose sur la contradiction entre la sécurité traditionnellement attachée à sa demeure et la mort de la personne. L'échantillon sélectionné (le mois de décembre) offre, en outre, une mise en abyme des fêtes de fin d'année. Le titre « *Réveillon tragique à Lyon* » (26/12/1985) pointe le paradoxe entre le festif et le dramatique dans une formule proche de l'oxymore.

Autre exemple dans cette formulation « *Les braqueurs préparent Noël* » (21/12/2005), où le journaliste relie dans une causalité improbable le vol et la préparation joyeuse des fêtes. Cette brisure du quotidien conduit l'énonciateur à écrire sur un ton distancié, voire ironique, l'action délictuelle (« *Il braque un sex-shop pour... 5 euros* », 24/12/2005). Autre cas où le journaliste file la métaphore capillaire dans un « *Hold-up décoiffant* » (31/12/2005) ; les clients d'un salon de coiffure braqué ont dû répondre aux questions des policiers, « *le cheveu en bataille* ». Conclusion

du journaliste : « *Il est comme ça des mauvais plaisants qui ont l'art de vous défriser.* » Par sa moindre importance aux yeux des journalistes, l'écriture du fait divers constitue un espace de liberté sémantique qui permet la dérision : « *C'est un gag qui prête à sourire mais finit mal [...] Il brandit un pistolet en toc qui ne trompe pas vraiment l'employé présent [...] La poisse encore : parce qu'il relève trop vite sa cagoule, un témoin [le] reconnaît [...] "J'étais sorti de prison plein de bonnes intentions", assure le prévenu [...] qui aurait été contrarié dans ce louable projet par une récente peine ferme* » (24/12/2005)... ou le lyrisme : « *Coup de foudre réciproque, une furtive caresse, le flirt entamé sur le divan se terminait en étreinte insolite sur la façade de la baignoire* » (20/12/1985).

Plutôt miroir que fenêtre sur la violence...

Dans la presse quotidienne régionale, le fait divers prend toute son épaisseur comme révélateur. Non pas comme un révélateur de déséquilibres sociaux que ces récits rapporteraient sans médiation, mais plutôt comme un révélateur des représentations médiatiques de ces déséquilibres⁸. Comme tout récit, le fait divers est une sélection et une construction du réel. Même les brèves sèches et concises n'échappent pas à cette reconstruction opérée par le récit comme le précisent Annik Dubied et Marc Lits (1999) : « *Aucun récit ne peut éviter de faire sens. Une histoire est déjà une prise de position : sélection, configuration, mise en ordre, points d'orgue, retraits, ou encore construction des personnages (même factuels) interdisent le parti pris d'angélisme, dont se gardent bien d'ailleurs les professionnels [...] Mais l'histoire la plus lisse qui soit dira toujours plus que les faits qu'elle raconte*⁹. »

Nous postulons donc que les faits divers se fondent sur un principe de reconnaissance-méconnaissance, proche d'un mécanisme de violence symbolique. Reconnaissance par les lecteurs que ces récits renseignent sur la réalité des violences de la société. Mais méconnaissance du processus de construction des articles (sujétion aux sources institutionnelles, choix rédactionnels dans la sélection des sujets) qui surdétermine certains actes de violence. L'apparente objectivité des faits divers masque ainsi la subjectivité qui préside à leur construction.

La structure discursive des faits divers comporte de nombreux effets de réels. Les noms des rues, des quartiers, des communes, voire des magasins, où se sont déroulés les actes délictueux, sont établis avec précision : « *Un banal contrôle routier s'est envolé, mercredi après-midi, à l'angle de l'avenue de Saxe et de la rue Servient* » (16/12/2005).

La proximité journal-lectorat permet à ce dernier de s'identifier avec

le fait énoncé : il connaît cette rue, ce magasin, il s'y est peut-être même rendu récemment. Ce voisinage accentue la réalité des faits publiés. La précision dans le déroulement des événements renforce également cette perception : par son récit minuté, le journaliste nous plonge au cœur de l'action : « *Samedi 17 septembre, deux victimes parviennent à échapper à l'homme [...] la première vers 6h50, rue Duguesclin, et la seconde, à 7h25 avenue de Saxe* » (26/12/2005 ; « *Tout s'est joué en quelques secondes. Hier, entre 13h10 et 13h30* » (17/12/2005).

La précision peut même atteindre la couleur du véhicule du malfaiteur ou sa plaque d'immatriculation, notamment en 1985. Malgré tout, c'est par sa mise en retrait énonciative que le journaliste souligne l'immédiateté de la perception de la violence.

Les brèves se caractérisent par une concision voulue et une sécheresse sémantique qui rappelle la lecture de procès verbaux de police : « [L]’intervention du journaliste dans le texte lui-même, en tant qu’énonciateur, est limitée au minimum, le fait divers risquant même parfois d’avoir l’allure rébarbative d’un rapport de gendarmerie [...] Le fait divers est donc rapporté sous une forme neutre, distanciée, où la parole est déléguée à des témoins plutôt que d’être assumée par l’auteur¹⁰. »

Dans les articles longs ou les comptes rendus d'audience, la délégation de parole est effectivement présente, le journaliste laissant une large place aux témoignages, qu'ils soient du coupable présumé, des avocats de la défense et de l'accusation, ou des victimes des faits : « *J'ai eu peur, j'ai été moralement atteint, alors oui je me constitue partie civile* » (27/12/2005). Les témoignages arriment le récit à l'humain et au quotidien : « *"J'étais en train de faire un shampoing, nous a déclaré la coiffeuse du salon [...] alors que j'ouvrais le robinet pour rincer la tête de ma cliente, j'ai entendu un gros boum et des bruits de vitres brisés"* » (21/12/1985).

Cet ancrage dans la proximité, s'il constitue une des contraintes d'un quotidien de presse régionale, offre également au lecteur l'occasion d'exprimer des mécanismes psychiques d'identification et de projection grâce à la contiguïté des pratiques quotidiennes rapportées.

La profusion des brèves produit un dernier élément accentuant l'effet de réel. L'extrême diversité des délits et des crimes rencontrés (du vol de portable au meurtre), des lieux géographiques concernés (l'ensemble de la région lyonnaise est concernée, centre-ville et banlieues) et des personnes incriminées (hommes et femmes, jeunes ou plus âgées) semble être représentative de la violence de la société : « [La chronique] paraît traverser l'immense champ de l'activité judiciaire : violences physiques préméditées, avec ou sans intention de donner la mort, homicides involontaires, coups et blessures [...] L'extrême diversité des situations en présence suggère que la chronique est exhaustive sur les thèmes qu'elle véhicule¹¹. »

Cette présomption d'exhaustivité constitue, en fait, une méconnaissance du processus de sélection des informations et surdétermine les faits « visibles » (crimes et délits effectués sur la voie publique ou atteintes aux personnes). Ainsi, par la multiplicité de ses effets de réel, la rubrique des faits divers offre-t-elle au lectorat une fenêtre qu'il considère comme immédiate, directe sur les marges menaçantes de l'espace social. Tout concourt à la reconnaissance d'une vision brute et exhaustive de la violence de la société. Mais cette reconnaissance intuitive obère le processus journalistique réel qui produit la chronique des faits divers.

Méconnaissance du processus de construction d'un fait divers

Le quotidien étudié, *Le Progrès*, doit se plier aux contraintes de la PQR, symbolisées par le dogme de la « proximité ». La forme de la presse régionale implique que les lecteurs doivent trouver, dans leur journal, des événements auxquels ils sont susceptibles d'avoir assisté ou dont ils peuvent avoir entendu parler. Doit être dans le journal ce que savent les gens. Cette contrainte lie le journaliste ou le localier dans un rapport étroit à ses sources judiciaires ou policières. Par manque de formation (les localiers n'ont pas forcément une formation journalistique) ou de temps, l'énonciateur privilégie son réseau local institutionnel (police, justice, pompiers, hôpitaux) afin de trouver des informations susceptibles d'apparaître au sein des faits divers.

La structuration du champ journalistique local pousse le localier à privilégier des informations déjà constituées, comme événement, et provenant de sources fiables. Ce dernier ne peut traiter que des informations dont l'origine lui semble légitime. Seuls des groupes professionnels structurés (syndicats, police, justice, etc.) sont à même de lui fournir des faits qu'il qualifiera de « crédibles » et pourra publier. Une des conséquences est que les policiers ne font part aux journalistes que des faits divers dont ils ont connaissance par l'intermédiaire, soit d'un dépôt de plainte, soit d'une arrestation. Cette sujétion aux sources policières facilite l'imprégnation par le journaliste de la représentation policière des violences urbaines et des faits divers. Cette proximité peut expliquer le rôle généralement valorisant attribué à l'action des forces de l'ordre. Ceci est particulièrement flagrant dans les articles de 1985 où les louanges sur le travail, effectué par les policiers, abondent. Les gendarmes, qui « *ont toujours la chance avec elles* » comme « *toutes les équipes qui marchent* », ont mené « *une remarquable enquête* » (30/12/1985). Les fonctionnaires sont expérimentés et ne se laissent pas piéger facilement : « *Cette première fausse piste ne désarçonnait pas les policiers de la première*

section de la Sûreté nationale. Ils en connurent d'autres » (31/12/1985). Cependant, ce ton respectueux est de moins en moins présent dans les corpus ultérieurs de 1995 et de 2005. Le journaliste se permet même de tourner en dérision l'action policière : « Là encore, le volubile et autoritaire adjudant-chef a son opinion [...] Tant il est difficile, il est vrai, de décliner à voix haute la suite de bévues, de négligence et de maladroites qui se sont succédé, ce soir-là, à la brigade. Et qui pourrait presque devenir comiques si, à leur terme, un garçon n'avait pas trouvé la mort » (13/12/1995).

En dépit de sa sujétion à ses sources institutionnelles, le journaliste n'est pas le porte-parole de la police locale. Cependant, cette situation tend à expliquer la surreprésentation de certains faits délinquants par rapports à d'autres.

Cette assimilation semble être facilitée par le discours de menace entretenu à la lecture des faits divers. Dans *Le Progrès*, la neutralité affichée n'empêche pas la litanie quotidienne des faits de violences énumérés dans la partie standardisée des brèves. Les journalistes évoquent fréquemment la « violence » des actes délictueux. Utilisés de manière récurrente, comme adjectif (« violent »), comme adverbe (« violemment ») ou comme substantif (« violences »), ces jugements sur la dangerosité des actions tendent à se fixer d'autant que la définition du mot est double. D'un côté, elle renvoie à des faits et des actes coercitifs ; de l'autre, elle est un élément de mesure d'un événement ou d'un acte. Cette dualité étymologique induit une relativité dans l'usage du mot puisque les deux significations, contrainte physique et étalon de mesure, se rejoignent dans le discours.

Cette qualification des actes n'apparaît qu'au cours de la période récente dans les corpus de 1995 et de 2005. Les faits divers participent donc à la création d'une menace par la proximité et la fréquence des crimes. Ce sentiment est renforcé par l'irruption de la violence dans les gestes les plus anodins et les plus quotidiens. Par exemple, cette vieille dame qui s'est fait agresser alors « qu'elle marchait tranquillement » et une autre qui « revenait de la poste où elle avait retiré de l'argent » (16/12/2005). Cette succession peut conduire le lecteur à voir l'espace social essentiellement à travers le prisme de la violence. Cette imprégnation d'un discours inquiétant sur la société est facilitée par la mobilisation de la « pensée naturelle » que provoque la lecture des faits divers chez le lecteur. Pour Georges Auclair (1970), « cette pensée naturelle » se rapproche de la « pensée sauvage » de Claude Lévi-Strauss (1962) par son opposition conjointe à la « pensée rationnelle ».

La lecture de cette chronique ferait donc appel aux affects, aux croyances plutôt qu'à un processus mental réflexif qui porte sur des objets symboliques « désenchantés ». « Autrement dit, les opérations de la

pensée naturelle ne portent pas sur des “faits” ou des “concepts”, mais sur leurs résonances affectives, leurs significations sociales ou culturelles¹². » Cette réception affective des faits divers ouvre une brèche dans leur signification : « Comme son appréhension fait appel à une pensée affective, qui fonctionne par émotion et associations plus que par raisonnement, il peut aisément susciter l’émotion et la peur, et par-là contribuer à justifier certaines régulations répressives ; il a donc des tendances idéologiques voilées, et il est loin d’être dépourvu de fonctions exemplaires ou axiologiques¹³ ». Le fait divers présente, donc, non pas l’état caché de la société mais l’idée que l’on se fait de cet état caché.

Les faits divers ou la délinquance expliquée par l’appartenance

Notre hypothèse est que ce tropisme se retrouve également au niveau explicatif : les éléments de modalisation élaborés par les journalistes tendent à favoriser certaines causalités et, notamment, la notion d’appartenance. Pour une large part, l’explication de l’acte délinquant se fait par l’appartenance à une catégorie sociale déterminée et, bien souvent, discriminée (âge, appartenance ethnique, lieu de résidence, classes sociales). Par des procédés métonymiques, les participants (délinquants et victimes) n’agissent que dans des rôles préconstruits et dans un espace déjà restreint. Trois logiques interprétatives dominent ainsi le débat public sur la violence : les dichotomies ordre/désordre d’un côté et intégration/fracture de l’autre, et une vision de la société comme un lieu d’émergence de nouveaux conflits¹⁴.

La définition du fait divers en termes de rupture de légalité produit un premier classement, la loi étant déjà un principe taxinomique (entre le permis et le défendu, le normal et le déviant). Les faits divers participent donc d’un système de classification de l’univers social en fonction du rapport à la norme. Philippe Braud insiste sur la qualité axiologique des dénominations de classement : « Elles permettent des identifications à des groupes d’appartenance et fondent le sentiment symbolique d’être étranger à d’autres groupes. Chaque société est donc ordonnée par des systèmes fondamentaux de classements symboliques qui construisent une (ou des) échelle(s) de valorisation décroissante, en fonction de laquelle (ou desquels) est jugé le statut des individus et des groupes sociaux¹⁵. »

À cela s’ajoute, la fonction de constitution du réel que jouent les médias. Non seulement les journalistes sélectionnent-ils la réalité, mais sa médiatisation dans les quotidiens la construit-elle dans un même mouvement selon Annik Dubied : « Lorsque le journaliste (en presse écrite ou télévisée) dit le monde, il raconte le réel en même temps qu’il le constitue ; la façon dont, chaque jour, les médias racontent la vie et la mort conditionne

notre manière de vivre et mène à l'accentuation de certaines valeurs. Les médias construisent les grands récits organisateurs de la société. À travers la sélection qu'ils opèrent parmi les faits divers, les journalistes constituent la carte de nos angoisses, ils nous permettent de découvrir une partie de l'« identité narrative » [...] que notre société se construit à travers ses récits d'actualité¹⁶. » Les faits divers sont aussi l'expression des grandes peurs de l'époque. De ce point de vue, il n'est alors pas étonnant de trouver une surreprésentation des atteintes physiques contre les personnes dans le corpus de 2005 alors que celles-ci sont absentes en décembre 1985, période marquée par une visibilité des hold-up. Mais l'insuffisance de notre corpus ne nous permet pas de tirer des conclusions générales sur une adéquation ou une inadéquation entre l'évaluation statistique des crimes et leurs représentations au sein de la chronique.

Des attributs à la nature

Nous pouvons, par contre, interroger les interprétations tirées de l'explication des faits criminels. Quelques précisions liminaires s'imposent. Tout d'abord, seuls les articles longs permettent à l'énonciateur de dérouler un récit explicatif, articles qui ne représentent pas une majorité des occurrences. Pour autant, la sécheresse sémantique des brèves n'est pas sans signification non plus. Contraint par la diffusion de la nouvelle, le journaliste doit fabriquer une narration cohérente avec des éléments épars d'où l'attention portée aux informations jugées significatives. C'est ici que nous pointons une dérive métonymique. Un élément particulier de l'action ou du délinquant (comme l'usage d'alcool ou de stupéfiants, l'action en groupe ou solitaire, la raison de l'acte délinquant, la violence de l'action) devient une propriété générique d'un groupe social et explique, ainsi, la violence.

Ainsi, la mise en avant d'objets (pratiques ou symboliques), cumulée à l'expérience propre du lecteur, confère-t-elle une signification sociale à ce trait particulier. Les récits de faits divers sont emplis d'attributs singuliers, ancrés comme propriétés collectives : « D'une part, les représentations deviennent des systèmes de lecture de la réalité sociale, en contribuant au développement des valeurs sociales existantes et en les exprimant. D'autre part, en tant que système d'interprétation, l'ancrage rend possible la communication des personnes dans les groupes auxquels elles appartiennent, leur permettant de disposer d'un même langage pour comprendre les événements, les personnes ou les autres groupes¹⁷. »

L'écriture du fait divers se nourrit donc de cette co-construction, de ce va-et-vient entre des éléments objectifs de l'affaire (tenue vestimentaire par exemple) et les significations socialement associées à ces pratiques.

Par exemple, comment expliquer l'insistance sur la tenue des délinquants en 1985 (au-delà du simple fait de préciser si le délinquant portait ou non une cagoule) ? Dans ces occurrences, la surreprésentation de délinquants en jeans et en blousons de cuir ne vient-elle pas rencontrer un imaginaire culturel et fictionnel (par exemple, le film *West Side Story* qui a mythifié la figure du « *bad boy* » dans les années 1970) qui a construit une image du « mauvais garçon » des années 1970 et 1980 (autre exemple avec le stéréotype du proxénète ? : « *Georges L., 41 ans, n'a pas franchement le "look" du souteneur tel qu'il est représenté au cinéma. Ni costume taillé sur mesure, ni bijoux clinquants* » (20/12/1985).

Ainsi, dans les faits divers, par nécessité médiatique et par construction narrative, les individus sont-ils définis par leurs attributs, propriétés qui les classent dans un système d'appartenances sociales. L'organisation même du récit contribue à favoriser une relation causale entre l'appartenance et l'acte violent. Les deux notations sont posées dans le récit (le délinquant et ses caractéristiques) et suggèrent un lien de causalité. L'énonciateur crée une articulation, en reliant la description de l'état du sujet/coupable et la description de son « faire », qui tend à expliquer les comportements délictueux par des caractéristiques ethniques ou sociales. En outre, les énoncés des faits divers, notamment les brèves, sont des énoncés non embrayés (mise à part la présence d'embrayeurs temporels), caractéristiques de la généralisation. La relation entre propriétés discriminantes et « essence » délinquante est appuyée en dernier ressort par le caractère multirécidiviste de certains prévenus. L'assertion des multiples condamnations du coupable constitue, certes, une information objective mais peut également confirmer la perception d'une nature criminelle, représentée par la multiplication des forfaits. En outre, elle peut pousser à s'interroger sur l'efficacité réelle des peines de prison, écho à un débat proprement politique.

Ethnie et faits divers, une articulation diffuse

À travers les registres sémantiques utilisés, le journaliste vient conforter l'explication d'une violence par la possession d'attributs spécifiques, comme l'origine ethnique ou la nationalité. C'est à travers cette utilisation d'un vocabulaire particulier, qui renvoie à des représentations sociales sédimentées historiquement, que le racisme peut s'introduire. L'écriture des faits divers peut amener une catégorisation fixe des individus qui est un des critères de la définition du racisme chez Pierre-André Taguieff (1988) : « [Les] individus sont assignés à des classes d'humains supposées stables [...] ou stabilisées au cours d'un processus évolutif ; d'autre part, l'individu n'est traité qu'en tant que représentant quelconque de

sa catégorie d'appartenance présumée originelle, à laquelle est attribuée une certaine fixité¹⁸. »

L'appartenance ethnique est la première appartenance que nous évoquerons, d'autant plus que sa visibilité a évolué dans le temps. En 1985, les journalistes indiquaient l'origine ethnique des délinquants s'ils disposaient de cette information. Ainsi, la chronique comporte-t-elle des délinquants d'« origine africaine », « maghrébine » voire même « européenne » : « Les deux voleurs, l'un de type nord-africain et le second de type européen se présentèrent arme au poing » (20/12/1985).

Dans les comptes rendus d'audience, l'origine ethnique est repérable par l'identité des protagonistes. Une telle présentation tend à conforter des représentations socialement ancrées. Les corpus récents de 1995 et 2005 ont banni l'inscription ethnique des auteurs de faits délictueux dans leurs articles ; seuls les articles judiciaires continuant à décliner l'identité des prévenus. Dans les brèves, l'origine des délinquants n'est donc plus précisée ce qui n'empêche pas l'amalgame de fonctionner. Le journaliste n'écrit pas dans un espace social vide de sens et le lectorat dispose déjà de ses propres représentations vis-à-vis de la violence et de ses auteurs. À partir d'autres vecteurs médiatiques (télévision, radio) ou de son expérience propre (un groupe de jeunes portant casquettes et baskets peut vite être perçu comme menaçant), le lecteur tend à opérer un amalgame entre « jeunes délinquants » et « jeunes d'origine étrangère ». Dans ce cas, l'absence de précision ethnique des auteurs de violence dans *Le Progrès* n'évite pas la confusion, bien au contraire. Rien ne dit en effet que le lecteur n'assimile pas spontanément « jeunes » et « délinquants d'origine étrangère ».

L'écriture des faits divers rejoint, également, un imaginaire occidental stéréotypé vis-à-vis de l'Orient. La fourberie, le mensonge et la lâcheté traditionnels des Orientaux se retrouvent dans leurs attitudes. Ils attaquent en groupe et de manière lâche, les délinquants s'en prennent aux personnes « fragiles » (personnes âgées et femmes majoritairement). Face à l'évidence, les inculpés n'hésitent pas à mentir de manière éhontée : « [Les trois prévenus] nièrent en bloc alors qu'ils avaient été formellement reconnus par leurs victimes » (13/12/1995) ; « [Les] trois prévenus adoptent la même ligne de défense. En niant les faits qui leur sont reprochés » (16/12/1985).

Cette posture de « menteur » renvoie aux préjugés traditionnels sur le caractère fourbe et ondoyant des Orientaux. Lord Cromer, représentant britannique en Égypte, au début du 20^e siècle, nous dépeignait déjà une figure xénophobe de l'« Oriental » : « Les Orientaux sont des menteurs invétérés, ils sont "léthargiques et soupçonneux" et s'opposent en tout à la clarté, à la droiture et à la noblesse de la race anglo-saxonne¹⁹. »

Une rixe, dont le mode opératoire « exotique » est mis en avant, corrobore les stéréotypes classiques sur la brutalité des conflits au sein de la communauté gitane : « *Au moment où il sort, Gustave l'agresse avec une grosse machette [...] Edouard a juste le temps de se saisir de son sabre japonais glissé sous son siège de voiture et de chercher refuge dans le magasin [...] Devant les clients ébahis, un combat de ninjas s'engage. Une violence inouïe et sans trucage qui sidère également les employés* » (16/12/1985). Francisco D., « *ressortissant italien, originaire de Sardaigne [qui] a massacré ses compagnons de libation* » et « *maçon au sang chaud et au vin méchant* » (26/12/1985) réactive les préjugés classiques sur les Italiens du Sud, alcooliques et vindicatifs. Toutefois, l'analyse succincte effectuée montre peu d'activation visible d'un lien entre faits divers et stéréotypes racistes. La conscience professionnelle des journalistes et les lignes éditoriales respectives imposent une vision relativement neutre des « incivilités ».

Conclusion

Le déterminisme social, qui peut se doubler d'une appartenance ethnique, nous semble plus récurrent dans les récits de faits divers. Ce racisme de classe imprègne, parfois, les jugements des journalistes sur des protagonistes. Par exemple, les articles judiciaires dans *Le Progrès* comportent une part d'ironie, voire de condescendance. Le journaliste décrit de manière distanciée la défense pathétique de tel ou tel prévenu, enfermé dans ses contradictions. Sous l'ironie apparaissent parfois des jugements misérabilistes rappelant les anathèmes classiques sur les « classes dangereuses ».

Drogue, alcool, instabilité familiale et, donc, délinquance sont le lot commun des personnes pauvres. Le parcours de Sofiane, « *déscolarisé en 6^e et déjà alcoolique* » qui a frappé un homme car « *il voulait de l'argent pour "une bibine"* » (27/12/2005) est significatif. Autre exemple, ce souteneur qui « *installait le matin sa protégée dans sa fourgonnette et partait ensuite tranquillement "siroter" dans quelques bars amis* » (20/12/1985). Parfois, l'énonciateur se montre plus prolix : « *Dans cette cour des miracles où des logements sont composés pour la plupart d'une pièce unique, les inspecteurs allaient plonger dans les bas-fonds dignes d'un roman noir du 19^e siècle* » (26/12/1985).

On n'est plus très loin de Zola, où les victimes de l'exclusion sociale deviennent le symbole d'une frange menaçante de la société. La description de la situation professionnelle du délinquant est intégrée dans un récit plus large comportant un jugement de valeur : « *Electricien sans emploi [...] minable petit voleur, Pascal B. est aussi devenu un meurtrier et [...]*

il n'a jusqu'alors manifesté que des regrets très discrets » (30/12/1985). La précarité sociale conduit à des pratiques rétrogrades dont l'anormalité est soulignée par l'énonciateur. Ainsi, cette jeune femme qui avait abandonné son enfant pour cacher sa grossesse à ses parents : « Réalité d'une affaire aussi sordide qu'anachronique à l'époque de la pilule et de l'avortement autorisé durant les dix premières semaines d'une grossesse » (17/12/1985).

Les sciences humaines butent toujours sur une analyse profonde de la réception des discours médiatiques. Pour le cas qui nous occupe, nous pouvons seulement affirmer que la structure et les champs sémantiques, propres à l'écriture du fait divers, corroborent chez un lecteur, déjà prédisposé, des représentations socialement et anciennement ancrées. Par métonymie, les attributs et les propriétés décrites par le journaliste tendent à relier l'explication de la délinquance et l'appartenance à un groupe social discriminé. Loin de refléter la réalité – difficile à appréhender – de la violence de la société, la chronique des faits divers reproduit pour une part des représentations sociales largement ancrées et partagées par les journalistes ■

Notes

1. Auclair Georges (1970), *Le mana quotidien : structures et fonctions de la chronique des faits divers*, Paris, Anthropos, p.20.
2. Barthes Roland (1981), *Essais critiques*, Paris, Seuil, (édition originale 1964), pp.192-193.
3. Dubied Annik & Marc Lits (1999), *Le fait divers*, Paris, PUF, pp.53-54.
4. Cette faible présence des faits divers est liée à la surreprésentation de l'actualité nationale, notamment de grandes grèves dont la couverture peut aller de deux à trois pages par jour. En supposant que le nombre d'actes délictueux soit demeuré constant au cours de cette période, nous pouvons postuler que la page des faits divers a été « sacrifiée », ce qui donne une mesure de la considération des journalistes à son égard.
5. Le mois de décembre 1995 n'est pas pris en compte car il n'est pas assez significatif.
6. La surface peut varier d'un sixième jusqu'à un tiers de page maximum selon l'importance du fait rapporté.
7. Auclair G., *op. cit.* p.41.
8. Représentations qui ne sont pas forcément imaginaires.
9. Dubied A. & M. Lits, *op. cit.* p.69.
10. *Ibid* p.67.
11. M'sili Marine (2000), *Le fait divers en République. Histoire sociale de 1870 à nos jours*, Paris, CNRS, p.59.

12. Auclair G., *op. cit.* p.37.
13. Dubied A. & M. Lits, *op. cit.* p.71.
14. Peralva Angelina & Éric Macé (2002), *Médias et violences urbaines. Débats politiques et constructions journalistiques*, Paris, La Découverte, pp.31-32.
15. Braud Philippe (1996), *L'émotion en politique*, Paris, Presses de la FNSP, p.112.
16. Dubied A. & M. Lits, *op. cit.* p.82.
17. Elejabarrieta Fran (1996), « Le concept de représentation sociale », in Deschamps Jean-Claude & Jean-Luc Beauvois, *Des attitudes aux attributions. Sur la construction de la réalité sociale*, Grenoble, PUG, p. 44.
18. Taguieff Pierre-André (1988), *La force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*, La Découverte, Paris, p.316.
19. Saïd Edward (1980), *L'Orientalisme, l'Orient créé par l'Occident*, Paris, Seuil, p.54.

Références bibliographiques

- AUCLAIR Georges (1970), *Le mana quotidien : structures et fonctions de la chronique des faits divers*, Paris, Anthropos.
- BARTHES Roland (1981), *Essais critiques*, Paris, Seuil, (édition originale 1964).
- BRAUD Philippe (1996), *L'émotion en politique*, Paris, Presses de la FNSP.
- DUBIED Annik & Marc LITS (1999), *Le fait divers*, Paris, PUF.
- ELEJABARRIETA Fran (1996), « Le concept de représentation sociale », in Deschamps Jean-Claude & Jean-Luc Beauvois, *Des attitudes aux attributions. Sur la construction de la réalité sociale*, Grenoble, PUG.
- LEVIS-STRAUSS Claude (1962), *La pensée sauvage*, Paris, Plon.
- M'SILI Marine (2000), *Le fait divers en République. Histoire sociale de 1870 à nos jours*, Paris, CNRS.
- PERALVA Angelina & Éric MACÉ (2002), *Médias et violences urbaines. Débats politiques et constructions journalistiques*, Paris, La Découverte.
- SAÏD Edward (1980), *L'Orientalisme, l'Orient créé par l'Occident*, Paris, Seuil.
- TAGUIEFF Pierre-André (1988), *La force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*, Paris, La Découverte.

